

CE QUI EST PROTÉGÉABLE

Une innovation technique est protégeable par brevet



Un produit nouveau (un micromoteur pas-à-pas, la formule chimique d'un médicament...), un procédé, une application nouvelle (utilisation de l'acide salicylique (Aspirine) pour traiter des maladies cardio-vasculaires...) constituent des inventions protégeables par brevet.

Les « signes distinctifs » sont protégés par la marque

Choisir un produit ou un service qui porte une marque, c'est d'une certaine manière choisir une entreprise et lui faire confiance. On distingue habituellement : les marques de fabrique (Danette, Michelin, Gore-tex...); les marques de distribution (Leclerc, FNAC, Amazon...); les marques de service (Air France, Hertz, AXA...) et les marques collectives de certification (Woolmark, Interflora...).

Les logiciels sont protégés par le droit d'auteur

- Les programmes d'ordinateur de bureautique (Word, OS X, LINUX) sont protégés par le droit d'auteur, de même qu'un programme informatique de traitement de son ou un jeu vidéo.
- Certaines innovations informatiques présentant des

caractéristiques techniques nouvelles sont protégées par des brevets (MP3 pour la compression audio par exemple). Aux États-Unis, tous les logiciels sont brevetables.

Le design et les créations de mode

• Le design (aspect esthétique d'un objet industriel ou artistique) peut être protégé par les dessins et modèles. L'auteur de la création bénéficie systématiquement d'une protection personnelle au titre du droit d'auteur.

- Les créations des couturiers sont protégées à la fois par des marques, par le droit d'auteur et par les dessins et modèles. Elles sont largement touchées par le fléau de la contrefaçon : copies illégales de leurs créations, contrefaçons de leurs marques ou usage illicite de celles-ci.

La musique, les dessins, les sculptures, les photos constituent des œuvres de l'esprit

Les droits des auteurs sont protégés quels qu'en soient les formes d'expression, le genre, le mérite ou la destination.

Le droit d'auteur s'applique aussi bien à des créations artistiques qu'à des créations à finalité industrielle ou utilitaire.

Les droits voisins protègent les artistes interprètes qui ne sont pas toujours les auteurs de leurs textes ou musiques.



Les animaux dont le génome est modifié par l'homme sont brevetables, mais pas les races animales

Même si les races animales ne sont pas brevetables, un animal particulier dont le génome est modifié par l'homme peut être protégé par brevet. L'Office européen des brevets a délivré un brevet sur la « souris oncogène de Harvard », correspondant à une invention destinée à faciliter la recherche sur le cancer et la lutte contre cette maladie. Cette finalité est d'un intérêt supérieur pour l'humanité. Il convenait donc, selon l'Office européen des brevets, d'accepter certains inconvénients, comme la souffrance animale. Des brevets ont également été délivrés pour des truites ou des saumons transgéniques.



Les protections en matière de végétaux

- Les plantes génétiquement modifiées (exemple : le maïs résistant aux herbicides) sont brevetables.
- Les variétés végétales (exemple : la rose Meiland) sont protégées par les certificats d'obtention végétale (COV).

Le savoir-faire et les secrets de fabrication

Le savoir-faire désigne un ensemble de connaissances techniques, commerciales ou organisationnelles qui sont secrètes et identi-

fiées. Il peut s'agir de la façon de fabriquer un produit, de la formule d'un parfum, de la source d'approvisionnement. La révélation d'un secret de fabrication est punie d'emprisonnement.

Les bases de données présentent une grande valeur

Les bases de données bénéficient d'une protection spécifique. C'est sur la base de cette protection *sui generis* que les éditeurs de fichiers d'adresses destinés au marketing, ou de bases d'informations techniques, peuvent valoriser leur contenu.

■ Tout n'est pas protégeable

Les idées sont de libre parcours

Les idées sont de libre parcours : on ne peut pas s'approprier l'idée générale d'un film, mais seulement un scénario précis, les textes ou les images. Le roman *La Bicyclette bleue* de Régine Desforges ne constitue pas une contrefaçon d'*Autant en emporte le vent*, même si les deux romans exploitent le même thème.

Le respect des bonnes mœurs

Une invention ne pourra pas être brevetée si sa mise en œuvre est contraire aux bonnes mœurs : c'est à ce titre que sont exclues de la brevetabilité certaines innovations portant sur le vivant.

De même, une marque ne doit contenir aucune indication ni aucun élément contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.